

peut s'empêcher de dire : « Les premières strophes pourraient sembler se rapporter au sac de Jérusalem par les Chaldéens de Naboukadnecçar¹. » Plusieurs vers de ce psaume se lisent mot pour mot dans Jérémie² et c'est vers l'époque de ce prophète qu'il faut en rapporter la composition³.

¹ Ed. Reuss., *Le Psautier*, p. 266.

² Ps. LXXIX (Vulgate LXXVIII), 6-7 et Jer., x, 25.

³ Voir Himpel, dans la *Theologische Quartalschrift*, 1878, p. 432-442.

CHAPITRE II.

OBJECTIONS CONTRE LA DOCTRINE CONTENUE DANS LES PSAUMES.

Les Psaumes se distinguent par une grande élévation de pensées et de sentiments, qui en ont fait par excellence le livre de la prière¹. Il y a cependant deux points qui, non seulement à notre époque, mais dans tous les temps, ont fourni matière à objections : ce sont, en premier lieu, les imprécations qu'on lit dans ces chants sacrés contre les ennemis du poète ou du peuple de Dieu et, en second lieu, la manière dont ils parlent de la vie future. Voici ce que disent Stanley, le doyen rationaliste de Westminster, et M. Albert Réville, ancien pasteur de l'église wallonne de Rotterdam, sur les psaumes imprécatoires :

Les sentiments qu'exprime le Psautier sont très divers. Il n'est pas exempt des défauts du système judaïque. L'esprit

¹ « Seul entre tous les peuples de l'Orient, Israël a eu le privilège d'écrire pour le monde entier. C'est certainement une admirable poésie que celle des Védas, et pourtant ce recueil des premiers chants de la race à laquelle nous appartenons ne remplacera jamais, dans l'expression de nos sensations religieuses, les Psaumes, œuvre d'une race si différente de la nôtre. » E. Renan, *Histoire des langues sémitiques*, t. II, c. I, § IV, Paris, 1855, p. 123.

vindictif de l'ancienne alliance n'éclate pas avec plus de fureur, même dans les guerres de Josué et dans le cantique de Débora, que dans les imprécations des Psaumes 69, 109 et 137 (selon l'hébreu). Quand Clovis nourrissait son âme de barbare du psaume 18¹, c'est parce qu'il y trouvait les étincelles d'un feu pareil à celui qui le brûlait².

On peut dire d'une manière générale que ce qu'il y a de plus rare dans les Psaumes, c'est la pitié pour l'adversaire vaincu ou non. Il n'est pas possible de haïr plus vigoureusement que ces pieux chantres. C'est par là surtout que les Psaumes trahissent leur provenance juive et qu'ils ont fourni textes et prétextes aux plus tristes excès de l'intolérance chrétienne³. Il n'est question que de l'extermination des ennemis, du devoir de les pulvériser au nom de l'Éternel, du plaisir de leur rendre avec usure le mal qu'ils ont pu faire. La belle élégie qui fait le Psaume cxxxvii, où le Psalmiste dépeint avec une mélancolie navrante les enfants d'Israël pleurant la patrie perdue, n'ayant plus le cœur à chanter leurs hymnes et ayant suspendu leurs lyres aux saules des rivières, cette touchante expression du patriotisme le plus tendre finit par ce vœu de vengeance atroce : « Babylone dévastatrice, salut à celui qui prendra tes petits enfants et les fracassera contre les pierres⁴. »

Le tableau qu'on vient de lire est poussé au noir et exagéré, mais, quelque adoucissement qu'on puisse y

¹ « Ps. xviii, 39, 40. Gibbon, ch. 38. »

² A. P. Stanley, *The Jewish Church*, t. II, p. 128.

³ Cette affirmation est historiquement inexacte.

⁴ A. Réville, *Le Psautier juif*, dans la *Revue des deux mondes*, 1^{er} novembre 1875, p. 190-191. Nous reviendrons un peu plus loin p. 46-47, sur le Psaume cxxxvii.

apporter, certains critiques ont jugé les imprécations des Psaumes scandaleuses et ils en sont venus à déclarer qu'il fallait proscrire des paroles si contraires au véritable sentiment religieux. « Qu'il ne nous soit plus permis, en nous plaçant au point de vue chrétien, de répéter et de chanter de telles choses, c'est ce qui ne peut faire aucun doute pour un véritable chrétien sans préjugés, » dit Hüpfeld¹.

Les imprécations prononcées contre les ennemis du peuple de Dieu ne peuvent cependant offrir aucune difficulté sérieuse. Les psaumes incriminés forment deux catégories différentes. Ceux de la première invoquent le secours de Dieu contre les ennemis de son peuple; ceux de la seconde demandent le châtement des pécheurs. La vengeance en tant que vengeance est condamnée par la loi de Moïse, dont les Psaumes font l'éloge². « Tu ne seras pas vindictif et tu ne garderas pas de ressentiment contre les enfants de ton peuple; tu aimeras ton prochain comme toi-même³. » Dieu, dans le Deutéronome, se réserve à lui-même le droit de vengeance⁴. C'est dans ce sens que les Psaumes disent que le Sei-

¹ Hüpfeld, *Die Psalmen*, édit. Riehm, 1867, t. I, p. 12. Cf. Ed. Reuss, *Le Psautier*, p. 58-59.

² Ps. xix, 8-11. Les Psaumes sont cités d'après l'hébreu.

³ Lev., xix, 18; cf. Exod., xxiii, 4-5; Prov. xxv, 21; xx, 22; xxiv, 17; xviii, 29; Eccli., xxviii, 1-11; Rom., xii, 19-20, qui établit par des textes de l'Ancien Testament qu'il ne faut pas se venger de ses ennemis. L'amour du prochain est recommandé dans les Psaumes, xv, 3; L, 20; cxxii, 8; cxxxiii, 1, etc.

⁴ Deut., xxxii, 35

gneur est « le Dieu des vengeances ¹, » et que c'est de lui que les hommes tiennent le pouvoir de punir ². Ils sont si peu en contradiction avec les autres écrits de l'Ancien Testament qui défendent tout acte personnel de ressentiment, qu'ils nous disent au contraire :

Ne te mets pas en colère contre les méchants,
Ne souhaite pas le mal à celui qui fait mal.
Ne t'irrite point contre celui qui est heureux dans ses voies,
Contre l'homme qui exécute de mauvais desseins ;
Éloigne-toi de la colère ; ne te courrouce point, pour ne pas faire
mal toi-même ³.

Le vindicatif est rangé parmi les ennemis de Dieu et des hommes ⁴. Les auteurs des Psaumes contredisent-ils ces principes dans la pratique? Non. Ils demandent d'abord la victoire sur leurs ennemis dans quelques-uns de leurs chants; mais n'est-il pas légitime d'invoquer la puissance du ciel contre des oppresseurs iniques et des tyrans impies? Qui ne souhaite dans une guerre la défaite des ennemis? Il n'y a donc rien à reprendre dans les Psaumes qui n'expriment aucun sentiment de haine personnelle et qui sont seulement animés d'un souffle ardent de patriotisme ⁵. Le passage qu'on a le plus attaqué est celui du Psaume *Super flumina Babylonis* qui se termine par ces vers :

¹ Ps. xciv, 1.

² Ps. xviii, 48.

³ Ps. xxxvii 1, 7, 8. Cf. Ps. iv.

⁴ Ps. viii, 4; xlii, 17.

⁵ Ps. lxxxiii (Vulgate, lxxxii).

Fille de Babel, dévastatrice ¹.

Salut à celui qui te rendra ce que tu nous as fait!

Salut à celui qui saisira et écrasera

Tes nourrissons contre la pierre ².

Assurément les expressions sont fortes, mais on ne doit pas oublier qu'elles peignent les mœurs du temps ³ et que le Psalmiste demande l'application de la loi du talion, admise par les usages de cette époque. Il souhaite ⁴ que Dieu punisse les oppresseurs de son peuple en leur infligeant les maux qu'ils ont fait souffrir à Israël, et il demande la mort même des enfants, pour qu'ils ne soient pas les persécuteurs des serviteurs de Jéhovah, comme l'ont été leurs pères. Voici ce que dit à ce sujet un célèbre commentateur protestant contemporain, M. Franz Delitzsch :

¹ Littéralement : « dévastée. » Voir p. 48.

² Ps. cxxxvii, 8-9. On peut remarquer que M. Réville, en citant ce passage, p. 44, a omis les mots importants : « Salut à celui qui te rendra ce que tu nous as fait. »

³ II (IV) Reg., viii, 12; Osée, x, 14. Voici ce que dit Assurbanipal, roi de Ninive, dans le récit de ses exploits :

84. Nabonide et Belédir,
85. fils de Nebozikiressestigenna,
86. dont le père qui les avait engendrés porta Urtaki
87. à combattre avec Accad,
88. les compagnons de Nebozikiresse, que du milieu de Gambul
89. je transportai en Assyrie,
90. ses compagnons,
91. devant la grande porte dans Ninive,
92. je fis écraser ses enfants.

G. Smith, *History of Assurbanipal*, p. 138.

⁴ Les Pères ont entendu ce passage dans un sens prophétique. Cf. Is. xlvi.

Le poète se place au milieu du jugement dévastateur qui doit, un peu plus tôt un peu plus tard, atteindre Babylone. Ainsi le mot *haššedūdāh* (dévastée) prend, non pas la signification, mais le sens de *vouée à la dévastation*... Ce qui est demandé contre Babel, c'est qu'on use contre elle de représailles pour lui rendre le mal qu'elle a fait à Israël¹. Le sort funeste qui est réservé aux enfants est aussi prédit par Isaïe², comme devant être exécuté par les Mèdes. Les enfants doivent être mis en pièces afin qu'une génération nouvelle ne puisse pas relever l'empire renversé³. C'est le zèle de la gloire de Dieu et de son peuple qui met ces dures paroles dans la bouche du poète. Le Targum fait prononcer le verset 7 (contre Édom) par l'ange Michel et les versets 8 et 9 (contre Babylone) par l'ange Gabriel, les anges gardiens de Jérusalem. Mais, même dans la bouche du poète de l'Ancien Testament, cette prière et ces souhaits d'un châtement mérité n'ont rien de choquant, parce que dans l'Ancien Testament la société religieuse avait encore la forme d'une nation, et le désir de la manifestation de la justice divine devait se revêtir par conséquent d'une forme guerrière. Le croyant du Nouveau Testament peut aussi prier afin que Dieu prenne les enfants des persécuteurs de son Église, avant que l'héritage de malice qu'ils ont reçu de leurs pères puisse se développer pour leur propre perte et le malheur de l'Église⁴.

Une seconde catégorie de Psaumes demande le châtement des pécheurs. Quand c'est l'horreur du mal qui arrache au Psalmiste des accents d'indignation, quand

¹ Is., XLVII, 6.

² Is., XIII, 16-18.

³ Is., XIV, 21-22.

⁴ Fr. Delitzsch, *Commentar über den Psalter*, 1860, t. II, p. 291.

il est révolté par le spectacle de la malice des hommes ou rempli d'horreur par la vue de l'iniquité qui outrage Dieu sans pudeur, ses sentiments sont ceux du juste et du saint, et ne sauraient encourir aucun blâme. Même lorsque le Psalmiste souhaite du mal à ses ennemis personnels, il considère ses ennemis comme ceux de Dieu :

Condamnez les méchants, ô Dieu,
Qu'ils échouent dans leurs desseins !
Renversez-les à cause de la multitude de leurs péchés,
Car ils se sont révoltés contre vous¹...
Aidez-nous, ô Dieu, notre salut, pour l'honneur de votre nom,
Sauvez-nous, pardonnez nos péchés pour votre propre gloire !
Pourquoi les païens diraient-ils : Où est leur Dieu ?
Qu'elle éclate sous nos yeux, parmi les païens,
La vengeance du sang de vos serviteurs qu'ils ont versé !...
Rendez sept fois à nos voisins
L'injure par laquelle ils vous ont outragé, ô Jéhovah²...
Levez-vous, Jéhovah ! Dieu, levez votre bras !
N'oubliez pas les malheureux !
Pourquoi le méchant méprisait-il Dieu
Et disait-il en son cœur que vous ne nous regardez pas³?...
Venez à mon aide, ô Jéhovah, mon Dieu !
Sauvez-moi selon votre miséricorde,
Afin qu'ils reconnaissent que c'est votre main,
Que c'est vous, ô Jéhovah, qui l'avez fait⁴...
Le juste se réjouira quand il verra (éclater) la vengeance de Dieu ;
Il lavera ses pieds dans le sang des méchants,
Et l'on dira : Oui, il y a une récompense pour le juste !
Oui, il y a un Dieu qui gouverne la terre⁵ !

¹ Ps. V, 11.

² Ps. LXXIX, 9.

³ Ps. X, 12-13.

⁴ Ps. CIX, 27.

⁵ Ps. LVIII, 12.

Le Psalmiste s'élève donc toujours au-dessus de l'intérêt personnel; les motifs qui l'animent sont toujours tirés de la religion et de la justice; ce n'est pas lui-même qu'il veut voir venger, c'est l'honneur, la gloire et la majesté de Dieu. Tous les critiques sont à peu près unanimes à ce sujet : « Les psalmistes chantent ce qu'ils ont dans l'âme, dit M. Réville, mais dans l'idée que le peuple tout entier chante avec eux. L'individualisme national est encore plus absolu que l'individualisme personnel, or l'ennemi de la nation et celui de Dieu, c'était tout un. L'oppression de la race élue n'était pas seulement une iniquité, c'était aussi un sacrilège¹. »

On peut trouver sans doute que le langage des Psalms est parfois bien véhément, mais il ne faut pas oublier, pour l'apprécier à sa juste valeur, que c'est le langage de la poésie et de la poésie orientale². Dans tous les pays du monde, le poète s'exprime avec plus d'animation ou, si l'on veut, de passion, que l'écrivain en prose; en Orient, en particulier, il aime l'hyperbole et les expressions fortes. Celui qui a visité l'Orient ou même est simplement familiarisé avec la littérature de cette contrée, sait très bien que ces formules impréca-

¹ A. Réville, *Le Psautier juif*, dans la *Revue des deux mondes*, 1^{er} novembre 1875, p. 191. Voir aussi Ed. Reuss, *Le Psautier*, p. 58-59.

² Le Psalmiste déclare lui-même qu'il se laisse aller à l'expression de ses sentiments, parce qu'il est accablé sous le poids de l'affliction, etc. Dieu seul peut lui rendre force et courage. Voir le Ps. LV (Vulgate, LIV). Cf. J. König, *Die Theologie der Psalmen*, in-8°, Fribourg-en-Brisgau, p. 459. Voir *ibid.*, sur tous les psaumes imprécatoires, p. 451-460.

toires ne produisent pas sur les gens du pays le même effet que sur nous, froids Occidentaux. Le langage a toujours une valeur relative, et il faut l'interpréter d'après les usages des lieux où il est parlé. Ce qu'on lit dans les Psaumes n'est rien en comparaison de ce que les voyageurs entendent tous les jours dans les rues du Caire ou de Jérusalem. Quand on n'est pas encore habitué à ces exagérations des peuples du Levant, on est effrayé de ces explosions qui paraissent l'effet de la haine la plus violente, mais l'on ne tarde pas à s'apercevoir que les indigènes n'y attachent pas la même importance que l'étranger; quelques instants après, ils sont redevenus bons amis; l'orage est passé, le ciel est de nouveau serein et on les voit se prodiguer quelquefois des termes de tendresse non moins exagérés que les injures et les imprécations¹. Ce que nous lisons dans les Psaumes n'a donc pas aux yeux des Orientaux actuels le degré de violence qu'y trouvent les critiques. Il ne l'avait pas non plus aux yeux des contemporains de David et des autres auteurs des Psaumes. Le poète est toujours tenu dans une certaine mesure de parler le langage de son temps et de son pays, sous peine de n'être pas goûté et même de n'être pas compris. Il serait donc souverainement injuste de le juger d'après nos mœurs et nos habitudes et d'exiger qu'un poète, qui vivait sous la loi ancienne, s'exprimât comme s'il

¹ Je puis attester le fait *de visu*. Que de fois, pendant nos longues journées de marche en caravane, j'ai vu nos moukres passer ainsi tour à tour des imprécations les plus effroyables aux termes les plus affectueux!

avait vécu dans nos contrées et après la promulgation de l'Évangile.

C'est là une autre considération sur laquelle les Pères ont beaucoup insisté et qui mérite en effet toute notre attention. Théodoret de Cyr, en achevant son explication du Psaume xxxiv, fait les remarques suivantes :

J'avertis ceux qui ont lu ces choses de ne point s'offenser des prières de l'homme juste et de ne pas en tirer prétexte pour souhaiter du mal à leurs ennemis. Il faut se rappeler que le prophète a vécu sous la Loi et non sous l'Évangile. Or la Loi commande d'aimer son prochain et de haïr son ennemi. Mais Notre-Seigneur Jésus-Christ, montrant la vertu parfaite, nous dit : « Il a été dit aux anciens : Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi. Et moi je vous dis : Aimez vos ennemis et bénissez ceux qui vous maudissent. » Et, d'accord avec ce langage, le divin Apôtre nous dit : « Bénissez et ne maudissez point. » Tenant donc compte de cette différence, reconnaissez ce qui convient à la loi et ce qui convient à la grâce¹.

Il faut remarquer toutefois que, quoique Notre Seigneur ait signalé lui-même cette différence entre la loi ancienne et la loi nouvelle, il l'entend surtout de la fausse interprétation qu'en faisaient les Scribes et les Pharisiens de son temps. Moïse commande d'aimer tous les hommes et il insiste souvent sur la bienveillance qu'on doit avoir en particulier pour les étrangers²; mais

¹ Théodoret, *In Ps. xxxiv*, 29, t. lxxx, col. 1117-1119.

² Exod., xxiii, 4; Lev., xix, 17-18. Cf. Prov., xxiv, 17, 29; xxv, 21; Rom., xii, 10.

ces faux docteurs restreignaient aux Juifs le commandement de l'amour et approuvaient les sentiments de haine, les désirs et les actes de vengeance contre les païens. Les paroles de Théodoret doivent donc être en partie atténuées pour être exactes. Cependant il reste toujours vrai que l'Évangile a perfectionné la loi antique et que le Sauveur demande au chrétien des sentiments plus élevés, plus nobles et plus généreux; il veut que nous détestions le mal, mais non la personne de celui qui le commet. C'est ce qu'a développé saint Jean Chrysostome, expliquant ce passage des Psaumes : « Je hais, Seigneur, ceux qui vous haïssent... Je les hais d'une haine parfaite¹. » « Maintenant, dit-il, il nous est demandé une philosophie plus haute... Autrefois... les [Juifs] avaient ordre de haïr non seulement l'impiété mais aussi les impies, de peur que leur amitié ne devint une occasion d'égarement. Dieu leur interdit donc tout rapport et toute relation, et il les entoure d'un rempart de tous côtés. Mais à présent, parce qu'il nous a élevés à une philosophie plus haute et qu'il nous a placés au-dessus du danger, il nous ordonne de les laisser approcher et de les consoler². » Évidemment le chrétien qui récite les Psaumes doit être pénétré de l'esprit évangélique et de ses dispositions élevées; en souhaitant la ruine de l'impiété, et en appliquant au mal les vœux du Psalmiste, il doit souhaiter de plus que le pécheur se convertisse et qu'il vive :

¹ Ps. cxxxviii (hébreu, cxxxix), 21, 22.

² S. Jean Chrysostome, *Hom. xxxiii*, 4-5, in *I Cor.*, xiii, t. lxi, col. 282. Cf. Matt., v, 38-39; Luc, ix, 54-56.

Couvrez la face [de vos ennemis] d'opprobre
Afin qu'ils recherchent votre nom, ô Jéhovah !
Qu'ils soient couverts de confusion et remplis de terreur à jamais,
Qu'ils rougissent de honte, qu'ils périssent,
Et qu'ils reconnaissent, ô Jéhovah,
Que vous êtes le seul Très-Haut sur toute la terre¹.

La seconde objection qu'on allègue contre la doctrine des psaumes, c'est de réduire les espérances de l'homme à la vie présente et de ne voir rien au delà des biens de ce monde. « Les faibles lueurs de l'espérance de l'immortalité, dit Stanley, sont à peine plus ternes dans le silence du Pentateuque ou le sombre désespoir de l'Écclésiaste, que dans les Psaumes 30, 49 et 88 (selon l'hébreu)². »

Il est vrai que les auteurs des Psaumes ne parlent point de la vie future comme les écrivains du Nouveau Testament, mais cela ne doit point nous surprendre. Les portes du ciel n'ont pas été ouvertes à l'homme avant l'Ascension de Notre-Seigneur³. Jésus-Christ s'était réservé de faire le plein jour sur cette grande vérité de la vie future, dont la nature ne peut nous être connue que par la révélation. En expiant nos péchés, il nous rendit dignes de jouir des récompenses éternelles, et il souleva le voile qui nous en avait jusqu'alors caché en partie les mystères : il nous montra le terrible châtement qui attend le pécheur impénitent et les joies ineffables que goûte dans le royaume de son Père le

¹ Ps. LXXXIII (Vulg. LXXXII), 17-19.

² A. P. Stanley, *The Jewish Church*, t. II, p. 128.

³ Οὐδέπω δέδοτο ἐλπίς ἀναστάσεως σαφούς, disait Jules Africain.

serviteur prudent et fidèle. Il compléta ainsi la révélation de l'Ancien Testament : il ne proposa plus seulement à notre exemple un Job ou un Tobie récompensés par les biens terrestres de leur piété et de leur constance, mais il nous montra un Lazare jouissant dans le sein d'Abraham du bonheur qu'il avait mérité sur la terre par sa patience.

Nous ne trouvons pas, nous ne pouvons pas trouver ces traits de lumière dans les Psaumes, puisque Dieu ne les avait pas fait luire encore aux yeux des hommes. La seule chose qu'on soit en droit d'exiger de ces chants sacrés, c'est qu'ils ne contiennent rien de contraire à la doctrine de vérité qui devait être manifestée un jour. Or, non seulement nous ne découvrons rien dans les Psaumes qui soit en opposition avec le dogme de l'immortalité de l'âme et de l'existence d'une autre vie, mais nous y trouvons des allusions claires et incontestables à cette croyance. Ils nous parlent souvent du *še'ol*, qui, sous la loi ancienne, était le lieu de réunion de tous les hommes après leur mort¹. De même que les autres livres de l'Ancien Testament, ils nous le représentent comme « la terre de l'oubli et du silence, » comme un « précipice » et un lieu « sombre²; » cependant ses habitants, qui sont appelés *refa'im*³, ne sont pas semblables aux mânes d'Homère, car les autres livres bibliques nous apprennent qu'ils ont conscience

¹ Ps. LXXXIX, 49. Cf. Job, xxx, 23. Les Psaumes sont cités d'après l'hébreu.

² Ps. XXXI, 18; LXXXVIII, 6, 7, 13; XCIV, 17.

³ Ps. LXXXVIII, 1.

d'eux-mêmes et qu'ils savent ce qui se passe sur la terre¹. Dieu est vivant et il sauve de la mort², et même du *še'ól*³. Les comparaisons qui sont tirées de la délivrance du *še'ól*, de même que l'existence de ce lieu, impliquent la foi à l'immortalité⁴.

La seule chose qui fasse défaut dans les psaumes, c'est l'affirmation précise des récompenses et des peines dans une autre vie, présentées comme sanction de l'observation de la loi de Dieu. Le Psalmiste, comme tous les autres écrivains sacrés antérieurs à la captivité, se tait sur la rémunération future ou du moins n'en parle pas clairement; il insiste seulement, comme le fait Moïse dans le Pentateuque, sur les récompenses temporelles qui paraissaient seules propres à toucher un peuple grossier et inculte, et à influencer efficacement sur sa conduite. En se plaçant à ce point de vue, le chantre sacré regarde la mort comme d'autant plus redoutable qu'elle nous prive des jouissances de la vie, et il prie le Seigneur de prolonger ses jours, parce qu'on ne le loue point dans le *še'ól* ou séjour des morts, tandis que lui, sur la terre, s'il obtient ce qu'il demande, il le glorifiera et le remerciera de ses bienfaits⁵.

On prétend que de telles paroles sont la négation de

¹ I Sam. (I Reg.), xxviii, 15 et suiv.; Is., xiv, 9 et suiv.; Job, xiv, 22.

² Cf. Ps. xxxiii, 19; xlviii, 15; xlix, 16; liv, 6; lxxviii, 21; lxxiii, 25-26; xxiii, 4; xlviii, 15; lii, 10-11; x, 1, etc.

³ Ps. xlix, 19. Cf. lxxxix, 48; xxxix, 5, 6, 7, 8, 13, 14.

⁴ Voir Ps. xviii, 5-6; xxx, 4; lxxi, 20; lxxx, 19; lxxxvii, 5; cvii, 14; cxvi, 3.

⁵ Ps. vi, 6; xxx, 10; lxxxviii, 11; cxv, 17-18.

l'immortalité de l'âme, mais c'est à tort. Elles affirment au contraire l'existence du *še'ól*, où se continue la vie d'outre-tombe, et lorsqu'elles disent qu'on ne loue point Dieu dans ce séjour où demeuraient les âmes avant la venue du Messie, elles ne font qu'exprimer une vérité enseignée par l'Église : c'est qu'avant la rédemption par Jésus-Christ, les âmes ne pouvaient pas jouir de la félicité éternelle et glorifier ainsi leur Créateur.